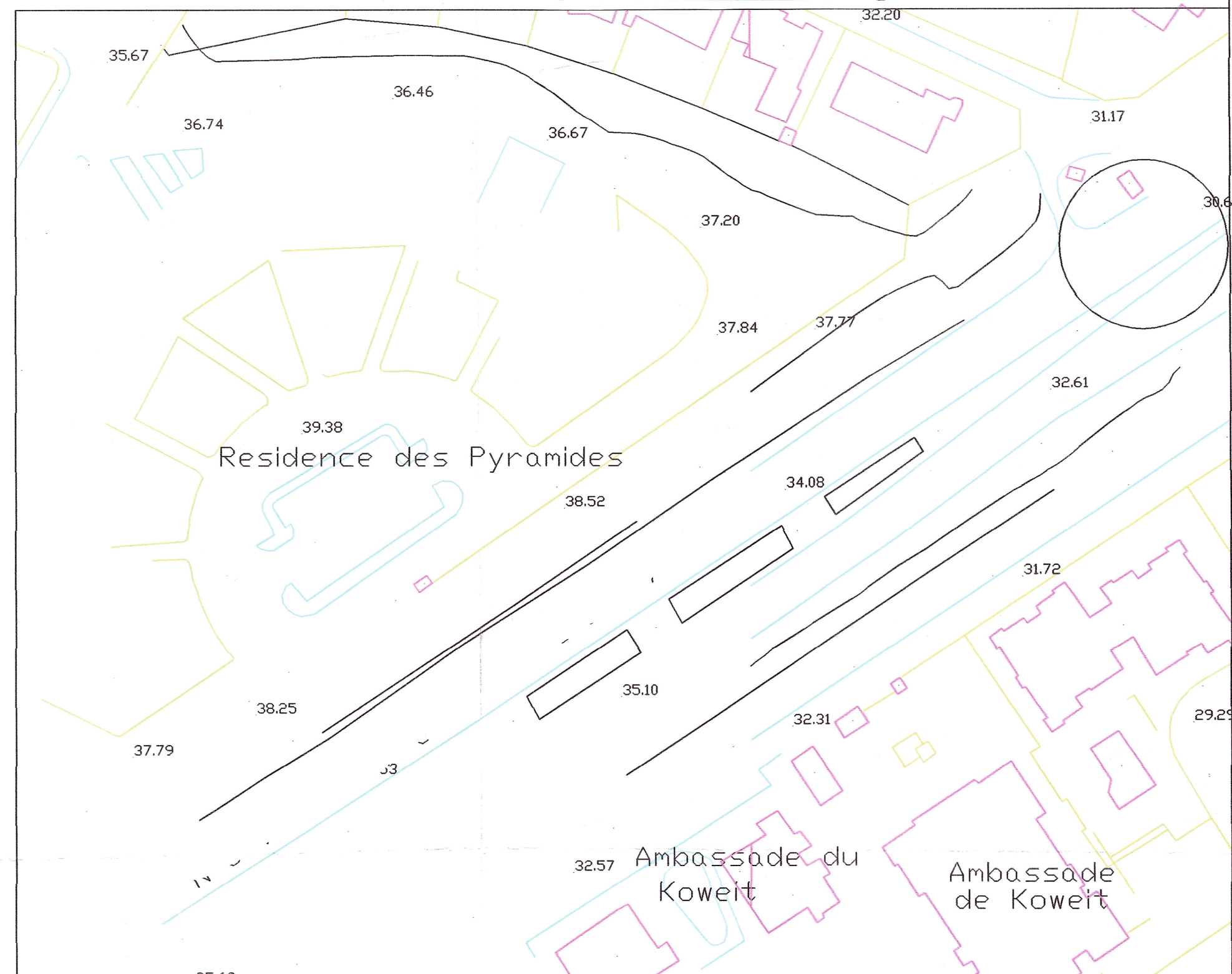
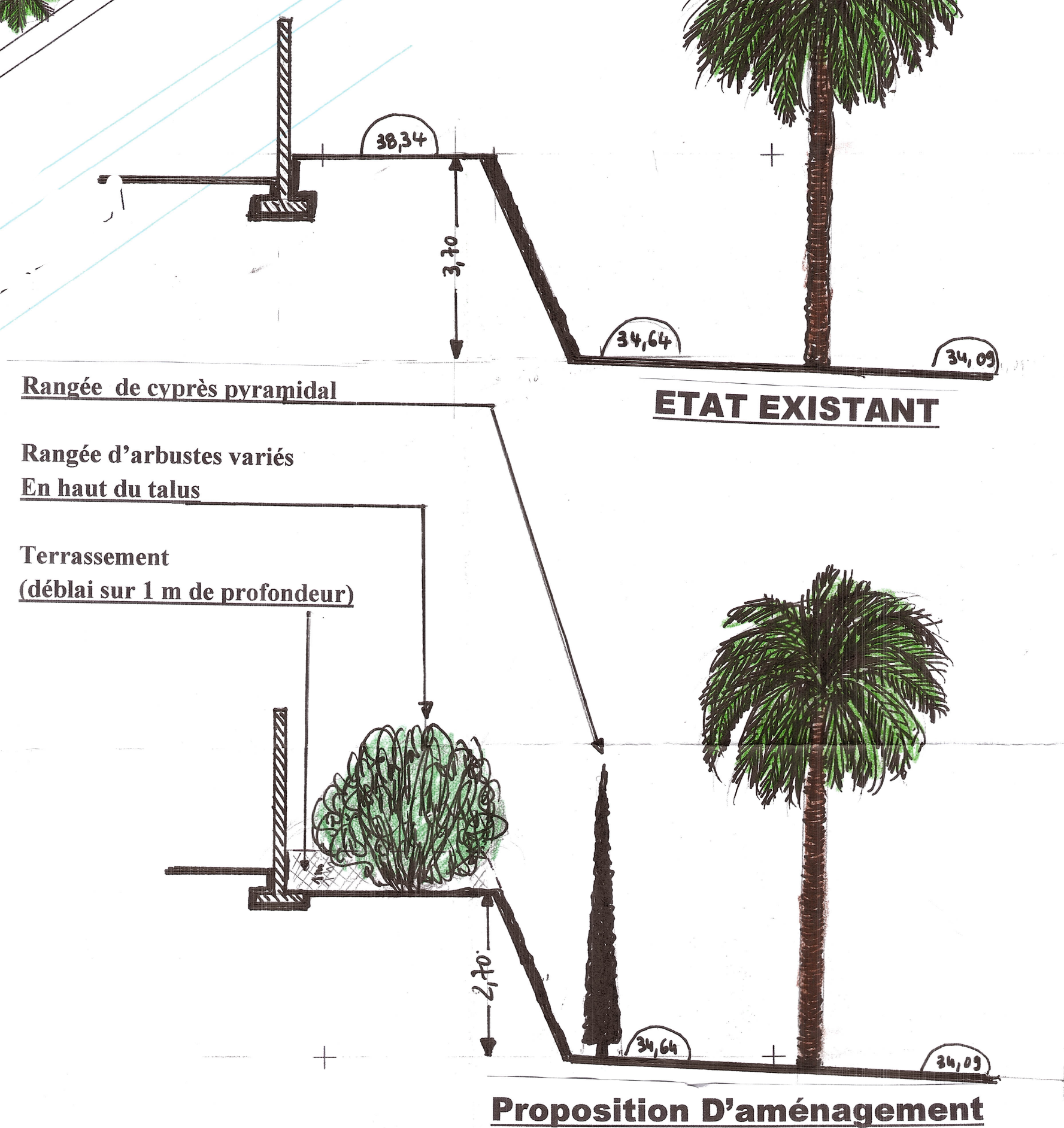
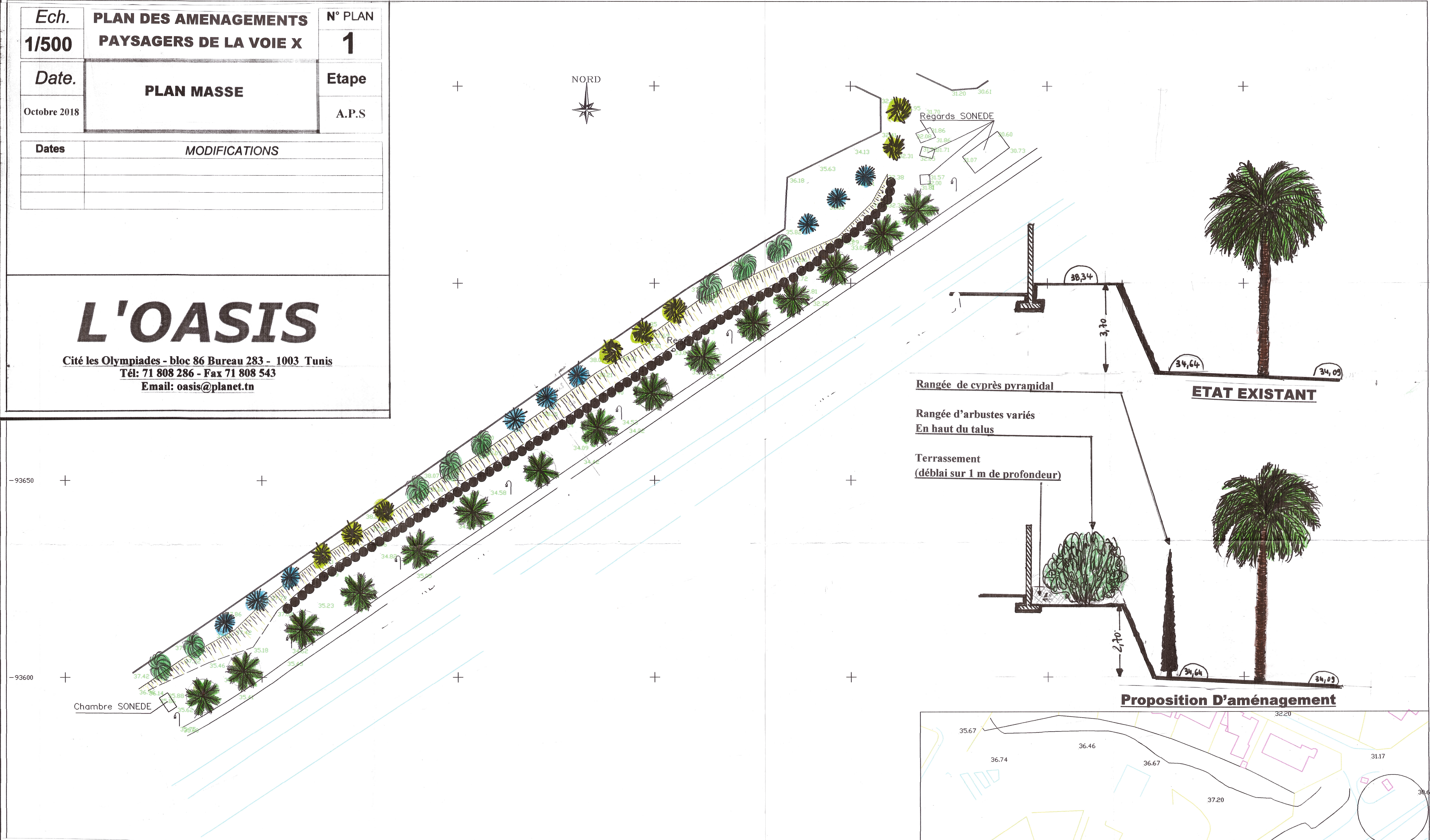


Ech.	PLAN DES AMENAGEMENTS PAYSAGERS DE LA VOIE X	N° PLAN 1
Date.	PLAN MASSE	Etape A.P.S
October 2018		
Dates	MODIFICATIONS	

L'OASIS

Cité les Olympiades - bloc 86 Bureau 283 - 1003 Tunis
 Tél: 71 808 286 - Fax 71 808 543
 Email: oasis@planet.tn



LEGENDE

Designation	Quantité
Palmier canariensis existant	
Cypres Pyramidal- Pot 30 – Hauteur = 2 m	80 unités
Gynerium Pot 30/ Haut : 1,00 m	8 unités
Yucca Pot 30/ Haut : 1,00 m	9 unités
Chamérops Pot 30/ Haut : 1,00 m	8 unités

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DES AFFAIRES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

MUNICIPALITE DE L'ARIANA

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER D'UNE PORTION DE LA VOIE X-
LOT N°1 PLANTATIONS & CIRCULATIONS**

BORDEREAU DES PRIX-DETAIL ESTIMATIF

MARS 2019

BORDEREAUX DES PRIX-DETAIL ESTIMATIF

PREAMBULE

Le présent appel d'offres a pour objet l'exécution des travaux d'aménagement paysager d'une portion de la voie X- Lot n°1 Plantations & Circulations, tel que prévu et spécifié par les documents ci-joint.

SPECIFICATIONS

Les prix indiqués dans le Bordereau des Prix et le Détail Estimatif couvrent la totalité de la valeur des travaux décrits dans les postes, y compris tous les coûts et dépenses requis pour la réalisation des travaux et l'entretien des plantes pour une période de 12 mois, de même que les travaux temporaires et équipements nécessaires et tous les risques généraux, responsabilités et obligations expressément ou implicitement prévus dans les documents sur lesquels l'offre se base. Les charges d'établissement des plans d'exécutions, profits et indemnités de toutes les obligations sont également réparties uniformément sur l'ensemble des prix unitaires.

Les prix unitaires définis dans le présent bordereau devront, entre autre, tenir compte des frais généraux de chantier soit :

La mobilisation des personnels et ouvriers nécessaires à l'accomplissement des travaux dans les délais prescrits et avec la qualité requise.

L'installation de chantier ainsi que le repliement du matériel en fin de chantier

Les frais de fourniture et d'aménagement nécessaires à l'exécution des travaux.

Les dispositions particulières relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail.

Les précautions nécessaires pour la protection et la mise en état des éventuels réseaux enterrés existants,

L'enlèvement des matériaux, le nettoyage et la remise en état des lieux en fin de travaux.

L'entreprise doit assurer les précautions indispensables pour la préservation des arbres existants.

Le nettoyage quotidien de chaque tâche exécuté et toutes sujétions.

GENERALITES

L'entrepreneur doit procéder à la reconnaissance de l'état du site sur lequel il intervient. Aucune contestation ne sera acceptée à ce sujet après la remise de son offre.

L'Entrepreneur devra se rendre personnellement compte sur place pour apprécier, à son point de vue et sous sa responsabilité, la nature, l'importance et la difficulté des travaux à effectuer avec une main d'œuvre qualifiée.

Aucune réclamation, notamment de supplément de prix ne sera admise en cas de sous-estimation de ces travaux.

Aucune indemnité au cas où le Maître d'Ouvrage déciderait d'apporter des changements dans la nature ou les quantités des travaux.

L'entreprise doit se disposer avant le commencement des travaux de tous les moyens de chantier, notamment les dispositions de sécurité et les exigences du calendrier des travaux, accès, protection des zones de travail, protection des ouvrages existants, coordination générale des travaux, sécurité. Dans le cas où il estimerait que certaines précautions particulières devraient être prises, elle devra en aviser le Maître de l'ouvrage avant exécution. L'entrepreneur doit prendre toutes les mesures de sécurité afin de protéger les zones des travaux

La liste des travaux n'est pas limitative, l'entrepreneur devra accomplir toutes les tâches nécessaires pour assurer la réussite de ses travaux avec le plus grand soin jusqu'à la réception

N	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	Q	PU	PT
1	Nettoyage du terrain : L'opération consiste à effectuer un nettoyage sur l'emprise des zones à planter (les cyprès à planter entre les palmiers existants et les arbustes sur la colline après le déblai su une hauteur de 1 m) -L'enlèvement de tous les débris, les gravats et matériaux impropres; Le mètre carré:	m ²	1 000		
2	Terrassement : Enlèvement sur une hauteur de 1 m d'un remblai existant, nivellement et évacuation à la décharge	M3	200		
3	Amendement organique : Cette opération consiste à la fourniture et l'épandage du compost organique bien décomposé et .Le composte devrait être incorporé aussi d'une manière ponctuelle au niveau des trous de plantations: - Arbres : 10 kg/U/ Arbustes : 5 kg/U/ - Le prix de cet article comprend le transport, le chargement et le déchargement sur place d'amendement organique. La tonne :	T	2		
4	FOURNITURE ET MISE EN PLACE DES VEGETAUX : L'opération consiste en la fourniture, la mise en place des végétaux (selon le plan de plantation et les conditions du terrains) et l'entretien de végétaux avec tous les soins avant leur mise en d'amendement organique au fond des trous et des tranchées de plantation leur mise en place avec la confection des cuvettes et l'arrosage juste après la plantation. Ce prix comprend le transport, le chargement, le déchargement des végétaux, leur conservation, leur plantation et toutes sujétions conformément au CCTP.				
4.1	Chamerops humilis –pot 30 - Haut total : 1,0 m L'unité :	U	30		
4.2	Gynerium argenteum – Pot de 30 – Hauteur total= 1,0m. L'unité :	U	30		
4.3	Yucca elephantipes– pot30– Hauteur total=1,50m. L'unité :	U	30		
4.4	Cupressus Simperverens – Pot de 30 – Hauteur total= 1,50m. L'unité :	U	150		
5	Entretien du jardin pendant l'année de garantie. Arrosage avec tracteur+ citerne L'unité :	mois	12		
				Total général hors taxes	
				TVA 19%	
				Total général TTC	

Arrêté le présent devis à la somme globale toutes taxes comprises à

.....Toutes .Taxes .Comprises

Lu et accepté par le soumissionnaire
Tunis le

Proposé par :
Tunis le,

Vu et approuvé par :
Tunis le,